

# BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

## Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert



**289**    **P**     **NP**     **DM13.2**  
Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière  
Ouiatchouan au village historique de  
Val-Jalbert    **6211-01-029**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR : JEAN-YVES NADEAU  
DOLBEAU-MISTASSINI, LE 17 AVRIL 2012

*Source [www.flickr.com](http://www.flickr.com)*

## 1.0 ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- Elle n'est pas réelle à mon avis pour les raisons suivantes:
  - Perception du projet: utilisation de l'expression « mini centrale au fil de l'eau » et « reconstitution historique » de la dynamo du site de Val-Jalbert: laisse sous-entendre qu'il n'y aura aucun impact visuel sur la chute et la rivière.
  - Forte opposition en 2001 contre le Programme de mini centrales au QC: 97% des 30 mémoires déposés aux consultations publiques dans la MRC-Maria-Chapdelaine s'opposent à ce type de projet.
  - Le sondage de la firme GPS (2009) est ambigu au sujet de l'acceptabilité du projet Val-Jalbert: 77% des répondants sont en faveur du projet si on y préserve la chute (reste à démontrer) mais 70% des répondants prétendent qu'ils manque d'information au sujet du projet.

## 2.0 AUDIENCES PUBLIQUES DE 1994

- Conclusion du BAPE:
  - Le projet représente l'utilisation d'un site patrimonial à des fins jugées non légitimes par la population.
  - Le projet représente un risque de concurrence avec la vocation récréotouristique du site .
  - Les impacts anticipés reposent sur une image incomplète et fragmentée des écosystèmes de la zone d'étude, laissant une incertitude scientifique sur la valeur du débit minimal réservé à des fins écologiques.

## 2.0 AUDIENCES PUBLIQUES DE 1994 (suite)

- Forte opposition au projet (similitudes 1994 vs 2012)
  - Sur 40 mémoires déposés, 35 contre le projet (88%)
  - Inquiétude concernant la préservation de l'intégrité du site, de la chute et de la rivière
  - Le débit réservé ou esthétique semble trop bas (1994 = 6m<sup>3</sup>/sec et 2012 = 7m<sup>3</sup>/sec)
  - Le débit minimal n'est pas écologique (1994 = 2m<sup>3</sup>/sec et 2012 = 0.3 m<sup>3</sup>/sec)
  - La période de débit réservée freine toute capacité de développement touristique en dehors de cette période (Mémoire MRC-Domaine-du-Roy)
  - Aucune indication des effets du mode de gestion en période hivernale (débit écologique 2m<sup>3</sup>/sec) (Mémoire MRC-Domaine-du-Roy)
  - Que serait Val-Jalbert avec une chute d'eau fortement diminuée (Mémoire Ville de Roberval)

### 3.0 SITE HISTORIQUE ET PATRIMONIAL

- Suite au BAPE de 1994 qui suggérait de rejeter le projet:
  - La Ville de Chambord demande la préservation de ce site exceptionnel au ministère de la Culture, afin de classer le village et en assurer ainsi la survie et la protection comme site historique et patrimonial.
  - Classé site historique le 8 août 1996 par le Ministère de la Culture.
  - Investissements majeurs en 2009 ( près de 20 millions \$) pour le rajeunissement et réfection des infrastructures.
  - Nomination aux Grands prix du tourisme canadien 2011 (expérience touristique de l'année au Canada)
  - Achalandage augmenté depuis 2 ans et devient 2<sup>ième</sup> site touristique en importance au Lac-St-Jean
  - 2012: Projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan
  - Impacts négatifs:
    - Construction sur 3 années
    - Débit minimal versus impact écologique
    - Débit réservé versus impact visuel

## 4.0 RENTABILITÉ DU PROJET

- Risque pendant la première période de 20 ans:
  - Très faible marge de profit les 6 premières années pour les 4 partenaires: moyenne près de 450 000\$ pour les 4 (selon DA7).
  - Situation particulièrement inquiétante du partenaire Conseil des Montagnais avec des pertes cumulatives de 550 000\$ pour les 5 premières années (selon DA7).
  - Risques importants soulignés par la firme comptable qui a préparé le document DA7: « les résultats pourraient être très différents des informations présentées, (...) et les écarts pourraient être importants ».
  - Risques soulignés par la MRC-Maria-Chapdelaine avec un emprunt de 300 000\$ additionnel ( au 12 millions\$ initial) en cas de pépin.

## 5.0 COÛT AUX CITOYENS POUR LE PROGRAMME D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

- Achat de l'électricité produite au coût indexé de 8 cents du kWh.
- Si aucun besoin énergétique: coût assumé par les québécois à hauteur de 425 millions pour 40 ans.
- Vente aux alumineries @ 4.3 cents du kWh: coût assumé par les québécois = 223 millions pour 40 ans.
- Impact sur la facture d'électricité des citoyens et entreprises: Hydro a demandé autorisation pour une hausse de 1.7% à la Régie de l'Énergie sous prétexte entre autre que l'Énergie éolienne coûte chère.

## 6.0 CONCLUSION PRÉLIMINAIRE

- Référence document

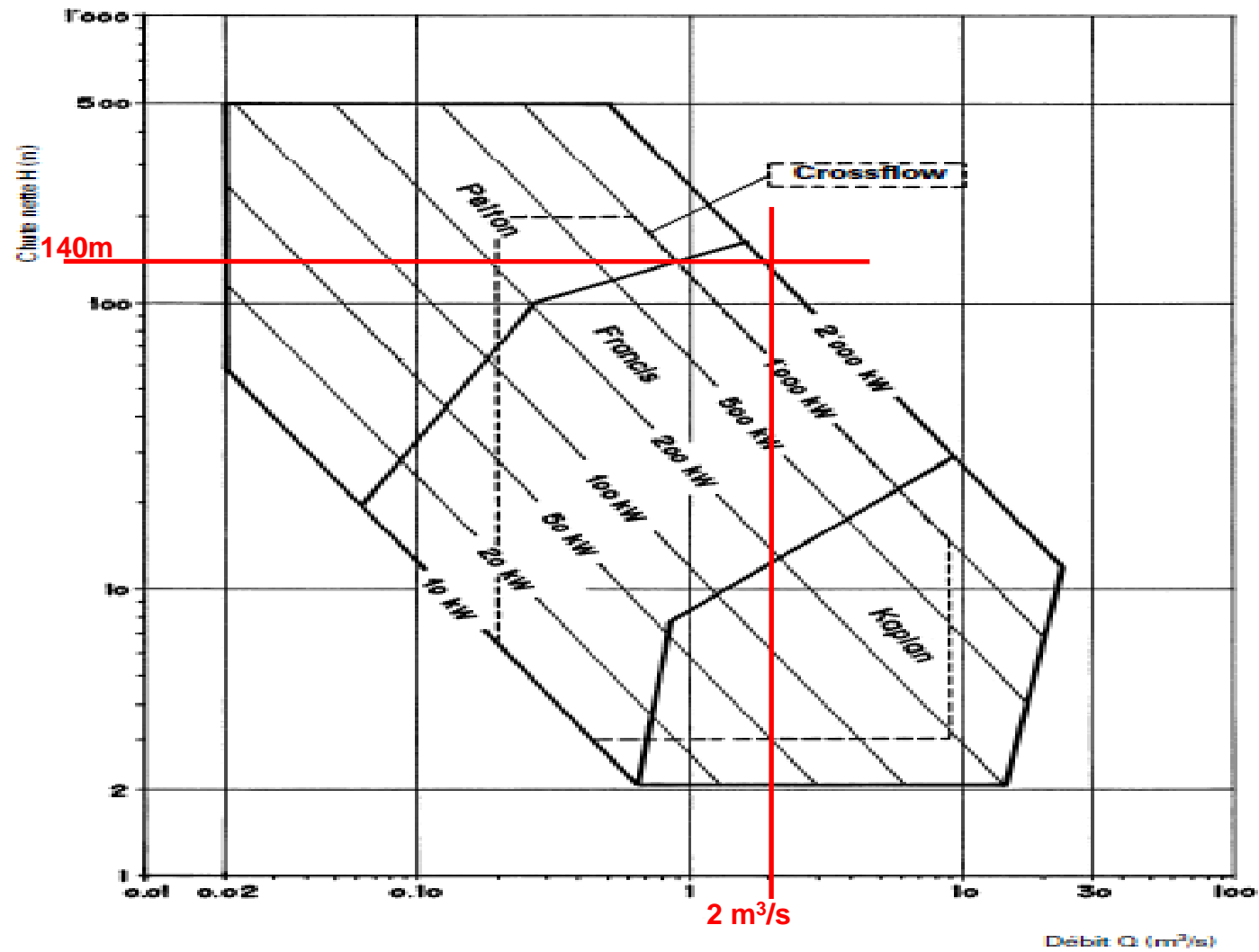


## 7.0 PROPOSITION DE MICRO-TURBINE 2MW ou moins

- Référence document



# ESTIMATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SELON HAUTEUR DE CHUTE



ANNEXE 8

maître d'utilisation des différents types de turbines (chutes nettes, débits, puissances)

débit  
en m<sup>3</sup>/s  
45

# SIMULATION DU DÉBIT DE LA CHUTE ET DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN



**GESTION DE  
JOUR**

Débit moyen naturel de la  
rivière Ouiatchouan

Débit restant de la rivière  
Ouiatchouan avec 16 MW

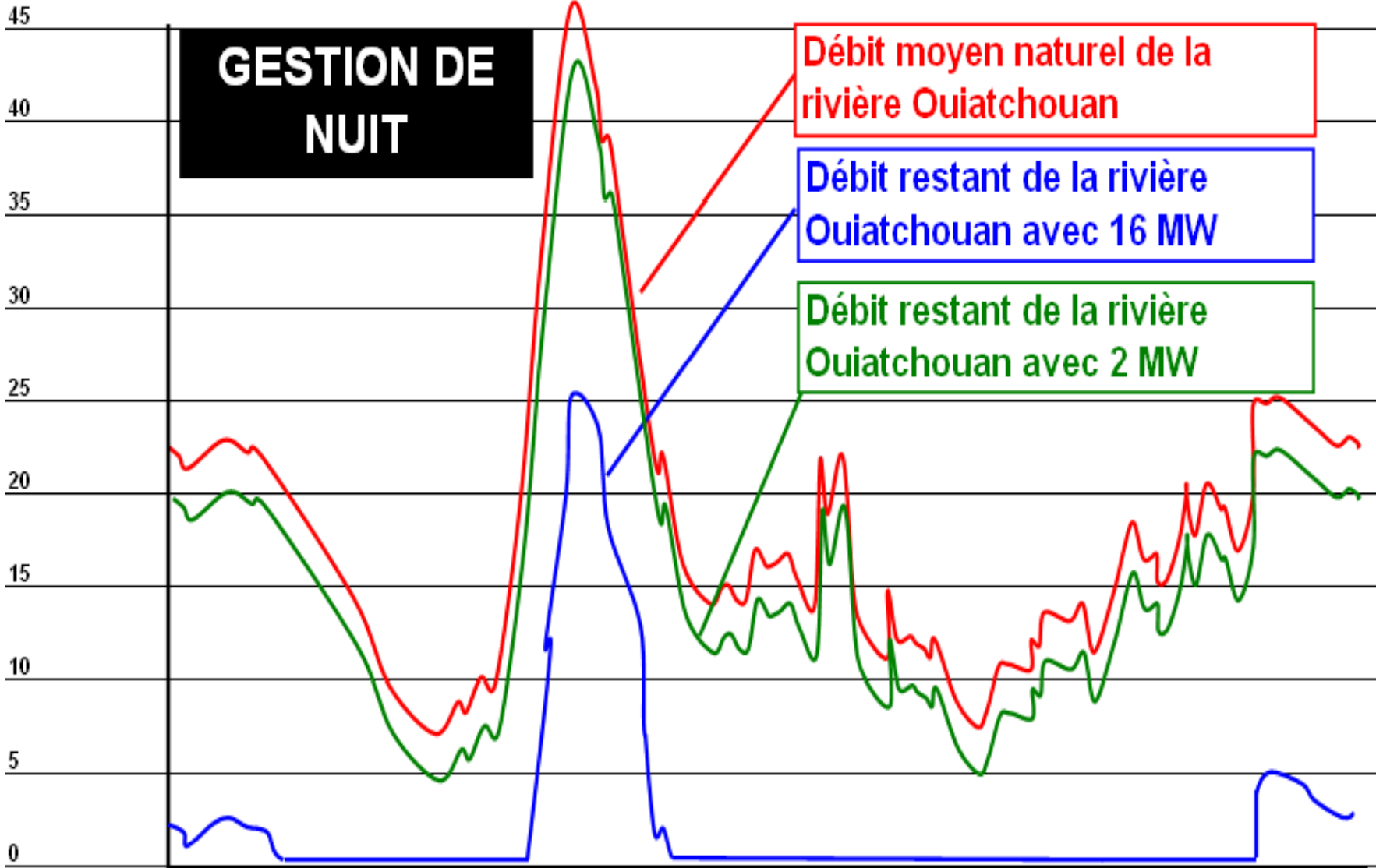
Débit restant de la rivière  
Ouiatchouan avec 2 MW

ANNEXE 9

PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE

débit  
en m<sup>3</sup>/s

# SIMULATION DU DÉBIT DE LA CHUTE ET DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN



**GESTION DE NUIT**

Débit moyen naturel de la rivière Ouiatchouan

Débit restant de la rivière Ouiatchouan avec 16 MW

Débit restant de la rivière Ouiatchouan avec 2 MW

ANNEXE 10

PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE

## 8.0 CONCLUSION FINALE

- Référence document